

Procès-verbal  
Séance du Conseil  
Municipal  
Du 5 décembre 2017

**Présents** : Messieurs DUCLOS Emmanuel, EQUEY José, HENIN Laurent, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Madame DEGUINE Sandrine, LAMER Josette et PETIT Sophie,

**Absents excusés** : Madame HAYE Laëtizia et Monsieur DUVAL Marie-Joseph

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle des fêtes sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame DEGUINE Sandrine est élue secrétaire de séance.

**Note de cadrage du CAUE pour l'aménagement de la place**

Le Conseil Municipal accueille Mme Sandrine Le Doaré, Architecte auprès du CAUE de Seine-Maritime. Madame Le Doaré a réalisé une note de cadrage concernant l'aménagement de la Place qu'elle vient présenter au Conseil Municipal.

Le projet doit répondre aux enjeux suivant :

- ✓ La connexion piétonne entre la mairie, l'école et la salle des fêtes
- ✓ L'implantation d'une halte cycliste
- ✓ La circulation de la rue chouquet
- ✓ Et le besoin en stationnement

La note de cadrage propose 4 phases d'aménagement :

- 1) La Halte vélo
- 2) La circulation rue Chouquet
- 3) Aménagement de la Place et la mise en voie piétonne de la rue de l'abbé Denhez
- 4) Aménagement de la cour de la mairie et du jardin

Après avoir échangé sur la note de cadrage, le Conseil Municipal conclue que le projet de halte cycliste et la circulation rue Chouquet sont deux projets qui doivent se conduire simultanément.

Concernant le projet de Halte cycliste, un autre emplacement en prolongement de la garderie est envisagé pour réduire les coûts de raccordement de la création de toilettes.

## Délibération autorisant le Maire à recruter un agent recenseur et fixant sa rémunération

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2018;

**Délibération  
n° 2017-29**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

- ✓ D'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, pour la période allant du 4 janvier au 17 février 2018.

L'agent recenseur sera payé à raison de :

- ✓ 1.25 € par feuille de logement remplie
- ✓ 2.50 € par bulletin individuel rempli.

L'agent recenseur bénéficiera du remboursement de ses frais kilométriques calculés sur la base du décret 2001-654 du 19 juillet 2001.

### Divers

**Délibération  
n° 2017-30**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le lot n°7 "électricité" du marché de travaux pour la rénovation de la salle des fêtes et restaurant scolaire a été attribué à l'entreprise Eloy par délibération du 21 juin 2016 pour un montant de 30 414,00 € HT. L'offre comprend des prestations supplémentaires éventuelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les prestations suivantes :

- ✓ VIDEO PROJECTION pour un montant de 1 710,00 € HT
- ✓ TELEPHONIE INFORMATIQUE pour un montant de 397,00 € HT
- ✓ TELEVISION pour un montant de 350,00 € HT

**Délibération  
n° 2017-31**

Suite au transfert de la garderie dans l'ancienne école et pour répondre à plusieurs demandes, Monsieur Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour proposer à la location la salle sise 43 place de la mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1er janvier 2018 :

- ✓ Week-end : 80 € charges comprises
- ✓ Vin d'honneur : 50 €
- ✓ Atelier de sophrologie : 25 € par séance

Il sera demandé, à la réservation, une attestation d'assurance responsabilité civile du locataire, pour le temps de location.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.  
La séance est levée à 22h00



Handwritten signatures in blue ink, including the name 'Dequiere' written vertically on the left.